

Subventions aux associations culturelles - Année 1994 - Première répartition

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1993	Demande 1994	Proposition 1994
Théâtre			
Compagnie Boutique des Contes	5 000 F	20 000 F	5 000 F
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	15 000 F	20 000 F	5 000 F
Théâtre des Manches à Balais	20 000 F	130 000 F	20 000 F
Théâtre URSUS	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Théâtre de la Roulotte	100 000 F	200 000 F	120 000 F
Centre de Rencontres	240 000 F	350 000 F	250 000 F
Compagnie Embarquez	Pas de demande	23 000 F	10 000 F
CCPPO	0 F	110 000 F	10 000 F
Danse			
Muse et Danse	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Lecture			
Croqu'livre	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Musique			
Besançon Jazz Action	80 000 F	100 000 F	80 000 F
Choeur Schütz	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Chorale l'Alouette	Pas de demande	15 000 F	5 000 F
Clé de Sol	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Ensemble Da Camera	18 000 F	25 000 F	18 000 F
Orchestre Philharmonique	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Orchestre des Jeunes	10 000 F	46 000 F	10 000 F
Orgue et Culture	10 000 F	30 000 F	15 000 F
Jeunesses Musicales de France	0 F	20 000 F	10 000 F
Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire	0 F	10 000 F	10 000 F
Musique à l'Université	0 F	5 000 F	5 000 F
Société des Concerts	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Tetraktys	10 000 F	40 000 F	15 000 F
Formation Musicale			
Atelier Musical Clairs-Soleils	35 000 F	50 000 F	40 000 F
Atelier Musical Montrapon	80 000 F	100 000 F	80 000 F
Atelier Musical Rosemont/Saint-Ferjeux	80 000 F	120 000 F	80 000 F
Atelier Musical Velotte	40 000 F	50 000 F	40 000 F
Carrefour d'Animation et d'Education Musicale (CAEM Planoise)	40 000 F	61 000 F	40 000 F
Sociétés Savantes			
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F	2 500 F	2 000 F
Renaissance du Vieux Besançon	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Cirque Plume			
	200 000 F	500 000 F	200 000 F
Divers			
Association Protéiforme	Pas de demande	35 000 F	5 000 F

La dépense totale, soit 1 148 000 F, est à prélever sur le chapitre 945.28 / article 657 (subventions) code service 41050 du BP 1994.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

M. LE MAIRE : Certaines associations ne recevront pas la totalité de ce qu'elles souhaitaient mais il en a été débattu en Commission d'Action Culturelle qui vous propose ces différents chiffres.

M. NACHIN : Monsieur le Maire, je réitère la remarque faite en Commission du Budget en ce qui concerne le CCPPO. Depuis plusieurs années, on constate qu'il y a une stagnation du niveau des subventions accordées à ces associations, pour la plupart, qui rend leur fonctionnement plus difficile. Aussi, je souhaiterais que l'on fasse un effort qui tienne compte au moins du coût de l'inflation.

C'est vrai par ailleurs que je regrette qu'au CCPPO, qui a joué dans le passé un rôle très important dans l'animation du quartier de Palente-Les Orchamps, qui est prêt également à continuer à tenir ce rôle si on lui en donne les moyens, on n'accorde que 10 000 F sur les 110 000 F demandés. Je regrette que la Ville ne soit pas en mesure de faire un effort plus important comme elle l'a fait dans le passé d'ailleurs pour cette association.

M. LE MAIRE : C'est valable pour tous les autres aussi. Par exemple, le Théâtre de la Roulotte demande 200 000 F et on ne lui accorde que 120 000 F. Mais la commission est obligée de faire avec l'enveloppe budgétaire qui lui est attribuée et qui est la même depuis un certain nombre d'années. Je crois que beaucoup de villes sont au même régime que Besançon.

M. FERRÉOL : Pour répondre à André NACHIN, il est vrai que le CCPPO a représenté quelque chose d'important dans l'histoire culturelle de cette ville. Actuellement, on peut constater qu'il a un rôle relativement limité mais nous avons reçu ces représentants et avons largement évoqué avec eux les conditions d'un projet qui pourrait se reconstruire, sur la base de ce qu'il représentait dans une problématique du développement culturel bien particulier des années 1960 et 1970 qui n'est plus du tout le même et de voir comment, soit dans un cadre de proximité qui est celui traditionnel de Palente-Les Orchamps, ou dans une dimension où l'on sait qu'ils ont un savoir-faire, je pense en particulier dans le domaine du cinéma, où ils pourraient penser un projet dans cette volonté qui a toujours été la leur d'un travail de proximité qui nous intéresse beaucoup. C'est la raison pour laquelle cette année nous leur avons, à titre c'est vrai un peu symbolique, attribué une somme modeste, mais nous les avons incités à travailler un peu sur ces objectifs pour nous présenter un projet et c'est au vu de celui-ci et de son évaluation progressive que nous monterons en puissance, sur ce dossier-là.

M. MAILLARD : Je voulais vous demander pourquoi le Théâtre Universitaire de Franche-Comté, qui avait bénéficié d'une subvention de 15 000 F en 1993 et qui avait fait une demande de 20 000 F, ne bénéficie que de 5 000 F. C'est la seule structure qui va subir une diminution notable de subvention en 1994. Y a-t-il des raisons pour cela ?

M. LE MAIRE : C'est un travail de commission.

M. FERRÉOL : Nous avons largement débattu de ce point en commission. Premier aspect des choses qui n'est pas simple et qui continue à nous préoccuper, c'est la participation de la Ville au soutien des activités culturelles internes à l'Université. Je m'explique : on évoquait tout à l'heure les contraintes budgétaires : jusqu'où la Ville doit-elle aller dans le soutien à des activités qui sont strictement universitaires alors que nous avons parallèlement, vous l'avez constaté, des difficultés à soutenir correctement des associations qui travaillent largement dans la ville et dans les quartiers. Deuxième aspect concernant le travail spécifique dans le domaine du théâtre à l'Université. Il me

semble qu'il y a à Besançon beaucoup de choses. La Ville a un partenaire privilégié qui est le Centre de Rencontres qui, pour schématiser, a une mission de sensibilisation en direction des amateurs sur l'ensemble de la ville et qui est engagé dans le cadre d'une formation aux métiers du spectacle même plus récemment maintenant dans le cadre d'un DUST, Diplôme Universitaire Scientifique et Technique dans le domaine du théâtre, c'est-à-dire que le Centre de Rencontres est largement aidé par la Ville sous forme de subventions mais aussi de mise à disposition de locaux pour intervenir dans cette formation universitaire dans le domaine du théâtre. Ce partenaire a été reconnu en particulier par le doyen qui siège au conseil d'administration du Centre de Rencontres et a tout à fait incité à ce projet de DUST en matière théâtrale. Donc il nous semblait, pour éviter un éparpillement des subventions, plus intéressant de soutenir ce partenaire privilégié et c'est la raison pour laquelle le théâtre universitaire n'a pas eu cette année une subvention très importante. Je précise encore que l'année passée, il avait un projet particulier qui était essentiellement un projet international, le spectacle «Cymeline» qui a tourné à l'étranger. La présentation du projet de cette année était beaucoup plus faible puisqu'à ma connaissance il s'agit d'un projet au Portugal.

M. PINARD : Concernant le Centre Culturel Palente-Orchamps, CCPPO, je souhaite qu'il retrouve vigueur mais je ne connais pas un seul militant du CCPPO sur Palente-Orchamps. S'il y en a, qu'on me les amène et je suis prêt à les rencontrer.

M. LE MAIRE : Il doit en exister parce qu'il a rencontré...

M. PINARD : Non, il n'habite pas Palente-Orchamps, je suis désolé. Ce qui m'intéresse, moi, c'est le périmètre Palente-Orchamps, c'est le peuple comme on dit, c'est les gens du coin, ceux des HLM, ce n'est pas ceux qui habitent à l'extérieur.

M. LIME : Pour des raisons évidentes, je n'aime pas intervenir en matière culturelle. Aussi, même si j'ai plusieurs remarques à faire, je me contenterai d'une seule qui, en réalité, concerne plus l'Université que la Culture, justement. Je vois réapparaître une subvention au profit de Musique à l'Université et je me l'explique mal pour deux raisons : la première c'est que pour l'instant ils ont fait de la musique **vraiment** à l'Université et même dans des cadres extraordinairement restreints à l'Université, personne ne l'a su, et la deuxième raison c'est que les débats qui ont lieu actuellement sur les problèmes de l'Université révèlent que celle-ci est infiniment plus riche que la Ville de Besançon et qu'elle dispose notamment de réserves immédiatement disponibles de 48 millions de francs. Dans ces conditions, je me demande pourquoi la Ville contribue à des activités qui n'en sont pas et qui ne concernent vraiment qu'un cercle restreint, par exemple la cérémonie des vœux du Président où l'on fait un petit peu de musique.

M. LE MAIRE : Donc c'est 5 000 F pour les vœux du Président. Tout cela est intéressant !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.